

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20240620-D20242006001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Séance du 20 juin 2024

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de juin, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
17/06/2024
Date d'affichage
01/07/2024

PRESENTS : Mmes, Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

Objet de la Délibération
ONF – convention 2024

EXCUSES : Isabelle DUCHEMIN

ABSENTS : Arnold MORANDAT, Georges PICOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine de LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle à l'assemblée, qu'afin d'optimiser la valorisation de notre forêt, et compte tenu de la diversité des produits, il est nécessaire de signer une convention d'exploitation avec l'Office National des Forêts (ONF).

Cette convention a pour but l'exploitation groupée de bois sur les parcelles suivantes :

Libellé de la forêt	Parcelle	N° Etat Assiette	Type de coupe	Type de chantier	Vol Total
Forêt communale de Lent	13	2474	IRR	TRACTEUR PO	247
Forêt communale de Lent	14	2475	IRR	TRACTEUR PO	155
Forêt communale de Lent	15	2476	IRR	TRACTEUR PO	169
Forêt communale de Lent	16	2477	IRR	TRACTEUR PO	174
Forêt communale de Lent	17	2478	IRR	TRACTEUR PO	69
Forêt communale de Lent	2	2473	E1	TRACTEUR PO	52
Forêt communale de Lent	22	2479	IRR	TRACTEUR PO	55

Les recettes prévisionnelles moins les charges d'exploitation de ces ventes groupées, s'élèveraient à la somme de 22 191 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE l'exploitation en vente groupée de bois de la forêt communale,

ACCEPTTE la convention d'exploitation groupée de bois avec l'Office National des Forêts (ONF)

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent

Ainsi fait et délibéré le 20 juin 2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN

